

Agent d'élevage avicole

L'agent d'élevage avicole réalise les opérations techniques d'alimentation et de surveillance des volailles, ainsi que l'entretien des installations.

Autres dénominations : Agent d'élevage de basse-cour, Agent technicien avicole

L'agent d'élevage avicole travaille dans un élevage de volailles (poulets, canards, dindes, pintades) **destinées à l'alimentation, à la production d'œufs de consommation ou à la reproduction.** Il exerce **sous l'autorité d'un responsable d'élevage ou du chef d'exploitation.**

Son environnement et ses tâches varient fortement selon la filière avicole, le maillon de production concerné (œufs de consommation, volailles de chair, palmipèdes à foie gras, volailles reproductrices) et les modalités de production (élevage conventionnel ou fermier).

Ses horaires sont en partie soumis aux types de productions et à l'âge des volailles.

L'agent d'élevage avicole est aussi parfois en relation avec son groupement et son technicien. Il participe aux discussions sur la gestion du planning de mise en place des animaux et est en relation avec L'abattoir et les équipes de prestation de ramassage.

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS

544

FORMATIONS

3

Quelles sont les missions ?

L'agent d'élevage avicole prépare les bâtiments et les équipements en fonction du planning établi par le chef d'exploitation :

- En vue du vide sanitaire préalable à l'accueil des poulets, il nettoie, désinfecte (éventuellement au moyen d'un thermonébulisateur), désinsectise et dératise les installations (bâtiments, mangeoires, " picorettes").
- Il paille et installe les différents équipements et, si besoin, effectue une rotation des cabanes entre les différents sites.
- Il s'assure des conditions d'ambiance en vue d'obtenir une température optimale lors de l'arrivée des volailles, puis s'assure du bon réglage de la ventilation.

L'agent d'élevage avicole accueille les volailles en limitant les causes de stress, assure une surveillance, accrue en période de démarrage, et réalise les opérations d'alimentation :

- Il met en place les animaux dans les salles ou les cabanes en respectant la densité prévue.
- Il gère la distribution d'aliments et d'eau dans les caisses et les mangeoires (rations calculées par le technicien avicole selon le stade de croissance des volailles).
- Il règle le niveau d'accès des assiettes et abreuvoirs, selon la taille des animaux.
- Il surveille le comportement et les mouvements des animaux, ainsi que la consommation d'eau et d'aliments.
- Il contrôle la température et le renouvellement de l'air dans le bâtiment, ou demande au technicien de le faire.

L'agent d'élevage avicole participe également au ramassage des animaux ou d'œufs.

Conditions d'exercice

L'agent d'élevage avicole travaille dans un élevage de volailles (poulets, canards, dindes, pintades) destinées à l'alimentation, à la production d'œufs de consommation ou à la reproduction. Il exerce sous l'autorité d'un responsable d'élevage ou du chef d'exploitation. Son environnement et ses tâches varient fortement selon la filière avicole, le maillon de production concerné (œufs de consommation, volailles de chair, palmipèdes à foie gras, volailles reproductrices) et les modalités de production (élevage conventionnel ou fermier). Ses horaires sont en partie soumis aux types de productions

et à l'âge des volailles. L'agent d'élevage avicole est aussi parfois en relation avec son groupement et son technicien. Il participe aux discussions sur la gestion du planning de mise en place des animaux et est en relation avec L'abattoir et les équipes de prestation de ramassage.

Compétences et qualités

L'agent d'élevage avicole dispose de connaissances sur le développement de l'animal. Il maîtrise les composantes de l'état sanitaire d'un élevage et peut ainsi détecter d'éventuelles maladies ou réaliser les opérations de désinfection. Il maîtrise la manipulation des animaux et connaît les méthodes d'alimentation. Surtout, il dispose de bonnes aptitudes à l'observation (état de santé de l'animal, réglage du chauffage, qualité de l'alimentation, fuites d'eau).

Les perspectives d'évolution

Après l'acquisition de connaissances complémentaires en technique et en gestion, l'agent d'élevage avicole pourra envisager un poste de responsable d'élevage avicole ou technicien avicole.